

Le mot du maire

Le onze mars ont eu lieu les élections municipales pour désigner les onze personnes de votre choix. Ces élections se sont déroulées sans conflit, sans passion et avec beaucoup de sérieux : 78 % des inscrits se sont déplacés pour voter avec plus de 96 % de bulletins exprimés.

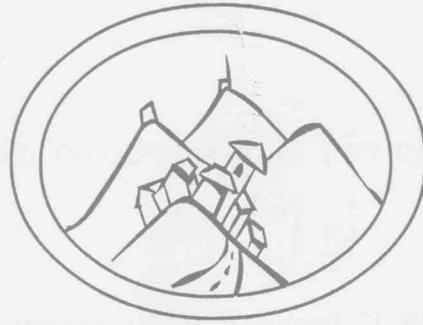
Vous avez désigné une équipe rajeunie et plus féminisée puisque deux jeunes femmes ont rejoint la précédente équipe ce qui porte à trois le nombre de femmes et une moyenne d'âge de l'équipe municipale de 51 ans.

Le seize mars a eu lieu la mise en place du conseil. Mon choix pour être candidat en tant que maire a été guidé par le résultat très satisfaisant des votes qui ont approuvé le travail réalisé.

Pour l'intérêt communal, nous poursuivrons ce travail notamment en créant trois logements dans le presbytère (comme nous l'avions fait pour le bâtiment communal). Ce projet est déposé au Conseil Général pour demande de subvention et doit passer en commission dans quelques mois.

Une étude paysagère est en cours d'instruction: la réalisation de ce projet a pour but de rendre plus accueillante la traversée du bourg. La modification du carrefour, dont le but premier était de faciliter le passage des grumiers, donne aussi une autre vision de l'entrée du village.

Une étude sur l'extension du réseau d'eau potable va se réaliser dans les prochains mois, deux bureaux d'étude ont été consultés.



Nous aurons le souci permanent de l'entretien de la voirie communale, la priorité sera donnée aux chemins les plus dégradés.

Nous prendrons en compte, dans nos réflexions et décisions, les problèmes liés à l'environnement, à la qualité de vie. Ce sont des compétences nouvelles que nous ne devons pas ignorer et qui peuvent aussi se réaliser avec l'intercommunalité, les divers syndicats auxquels adhère la commune, le parc du Pilat, etc...

Nous avons accepté un contrat avec vous pour six ans, vous nous avez fait confiance, nous ne devons pas vous décevoir. C'est un travail d'équipe que nous allons réaliser en étant à l'écoute de la population, des associations et avec l'aide indispensable des financiers (Conseil Général, Etat, Région, Europe).

A l'aube de cette nouvelle année, je vous souhaite une bonne santé et une bonne année.

Auguste COMBE



Horaires d'ouverture de la Mairie

A partir du 1^{er} Janvier 2002, changement d'horaires :

La Mairie sera fermée le Samedi, et sera ouverte le Mardi après-midi.

Mardi : 14 H – 17 H

Mercredi : 9 H – 12 H

Vendredi 14 H – 17 H

Permanences du Maire en Mairie

Mercredi 10 H – 12 H

Vendredi 14 H – 16 H



N° de téléphone

Mairie : 04.77.51.54.23

Maire (domicile) : 04.77.51.53.84

Secrétaire (domicile) : 04.77.51.52.16

Calendrier des manifestations

DATES	HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEU	ORGANISATEUR
10/02/2002	15 heures	Concours de belote	Salle des fêtes	A.P.E.L. Ecole de Colombier
03/03/2002	15 heures	Concours de belote	Salle des fêtes	Club "Loisirs Amitiés"
24/03/2002	15 heures	Concours de belote	Salle des fêtes	Société de chasse
31/03/2002	15 heures	Concours de belote	Salle des fêtes	Amicale de pétanque
06/04/2002	20 heures	Soirée choucroute	Salle des fêtes	A.P.E.L. Ecole de Colombier
04/08/2002	10 heures à soirée	Fête d'été (messe en plein air, repas et soirée dansante)	Cour de la Mairie	A.P.E.L. Ecole de Colombier
15/08/2002	15 heures	Concours de pétanque	Cour de la Mairie	Amicale de pétanque
05/10/2002	20 heures	Soirée soupe aux choux	Salle des fêtes	A.P.E.L. Ecole de Colombier
01/12/2002	Matinée	Matinée boudin	Salle des fêtes	Amicale de pétanque

Etat Civil Année 2001

Naissances

Léa Augustin née le 20
juin 2001 à Annonay



Rémi Courbon né le 12 Juillet 2001 à St-
Priest-en-Jarez



Mariages

Cédric Fourel et Cécile
Rivory le 4 Aout 2001 à
Colombier



Décès

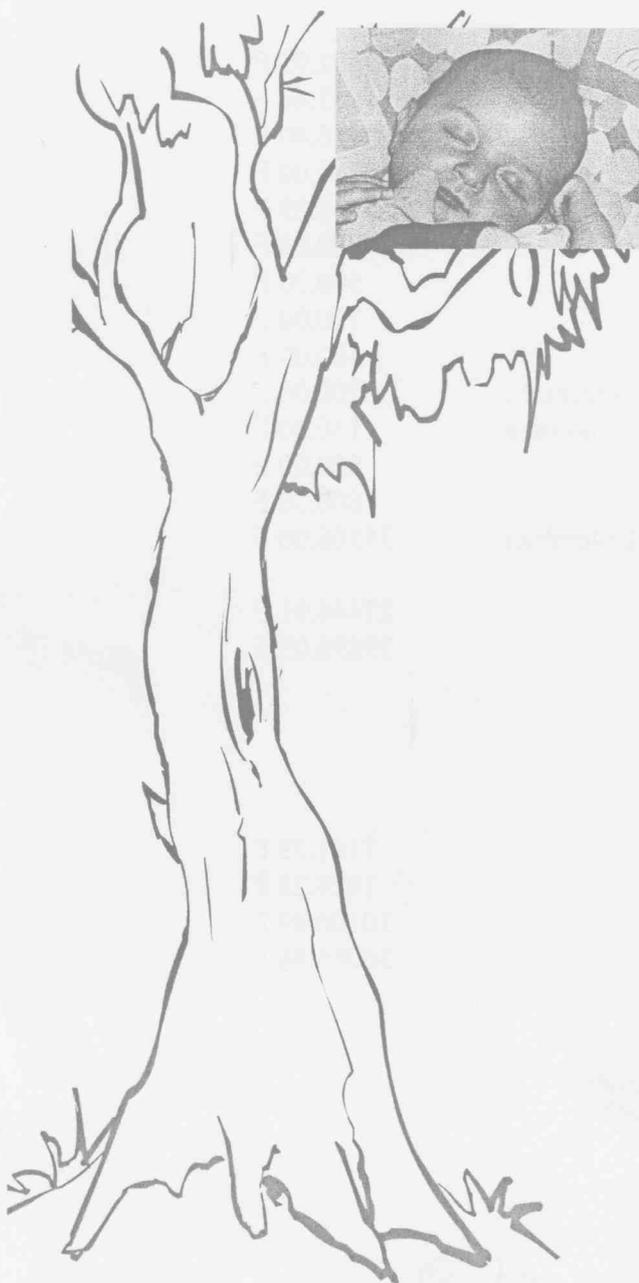
Giraudet épouse Béguet Marie-Thérèse le
28 mai 2001 à Colombier

Oriol Louis Marius le 3 Novembre 2001 à
Colombier.

Décès non transcrits dans nos registres

Ruard veuve Oriol Marie, Céline le 14
Janvier 2001 à St-Julien Molin – Molette ,
résidant à la Maison de retraite de ce même
lieu.

Reynaud Antoine, le 17 Novembre 2001 à
Annonay, résidant à la Maison de retraite d
St-Julien Molin-Molette.



Année 2001 Dépenses de fonctionnement.

Budget général

Entretien de voirie :	28602.95 F
Primes d'assurances :	11903.48 F
Fêtes et Cérémonies (repas personnes âgées) :	8266.40 F
Cotisations au Service Départemental d'Incendies et de Secours :	25174.00 F
Participation au S.I.V.U. Ternay-Deûme (ordures ménagères) :	11737.09 F
Subventions 2001 : OGEC (Ecole) :	77000.00 F
Amicale Pétanque :	500.00 F
Société de chasse :	700.00 F
CUMA Colombier :	500.00 F
Centre de soin infirmier Bourg-Argental :	200.00 F
Ecole cantonale Jeunes Sapeurs pompiers :	150.00 F
Club Loisir – Amitié :	500.00 F
Ecole musique Bourg-Argental :	1800.00 F
Service Eau et Assainissement Colombier :	31306.00 F
Intérêt des emprunts :	27444.91 F
Capital des emprunts (investissement) :	39896.03 F

Budget Eau et Assainissement

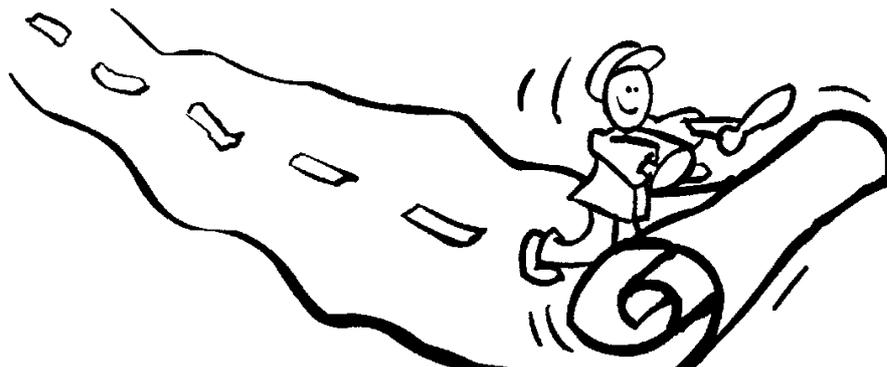
Entretien et réparations réseau eau et assainissement :	5141.73 F
Analyses d'eau :	1924.28 F
Intérêt des emprunts :	30106.89 F
Capital des emprunts (investissement)	36086.86 F

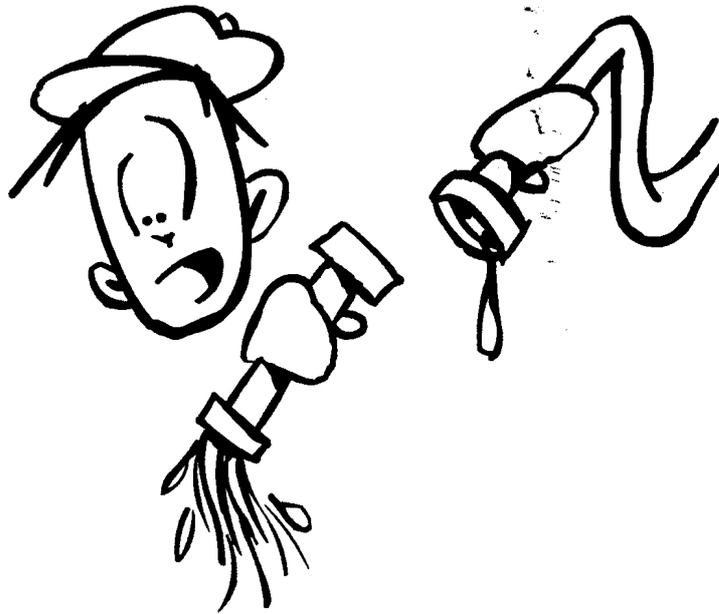


Travaux d'Investissement réalisés en 2001

Budget Général M14 (prix HT)

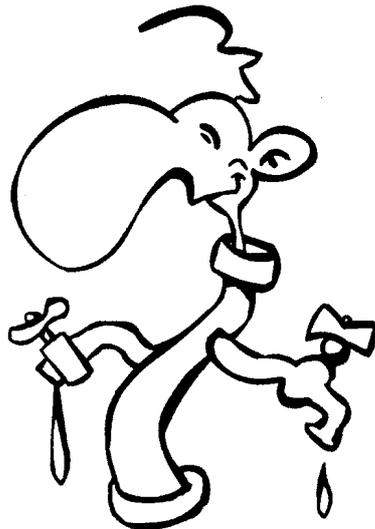
Achat logiciel Election : Pas de subventions	6100 F
Achat mobiliers de bureau: Pas de subvention	2736.00 F
Achat 2 containers poubelle : Pas de subvention	2500.00 F
Equipement tracteur pour étrave de déneigement : Pas de subvention	12940.72 F
Aménagement des Allées du Cimetière : Subvention du Conseil Général de la Loire (60%) à recevoir en 2002 : Subvention D.G.E. (20%) à recevoir en 2002 :	58458.00 F 35074.00 F 11691.00 F
Achat terrain S.C.I. : Subvention C.G. de la Loire (60%) Subvention D.G.E. (20%) :	53374.83 F 30000.00 F 10528.00 F
Piste Forestière des Eversins : Subvention F.F.N. (50%) à recevoir en 2002: Subvention du F.E.O.G.A. (8%) à recevoir en 2002 : Subvention C.G. Loire (15 %) à recevoir en 2002 : Participation communes et particuliers à recevoir en 2002 :	277534.41 F 138767.00 F 20332.00 F 41630.00 F 68790.00 F
Aménagement de trottoirs le long CD34 et CD 8 : Subvention C.G. Loire (60%) à recevoir en 2002 :	182975.00 F 109785.00 F
Voirie Le Mas de Cheval : Subvention C.G. Loire (60%) à recevoir en 2002 :	263251.00 F 157950.00 F
Voirie Divers chemins communaux : Pas de subvention	24302.77 F





Budget eau et assainissement – Année 2001 (montant H.T.)

Zonage assainissement collectif et non collectif :	54 940.00 Frs
Subvention Conseil Général de la Loire – Agence de l'eau :	38 500.00 Frs
Subvention de la Région :	5 500.00 Frs
Réfection du filtre à sable assainissement :	89 770.00 Frs
Subvention de l'Etat (ministère) :	80 793.00 Frs
Surcoût de la réfection du filtre à sable (à régler en 2002, pas de subvention) :	32 580.00 Frs
Création réseaux eau potable et branchements :	13 236.56 Frs
Pas de subvention	
Création réseaux assainissement et branchements :	44 704.32 Frs
Pas de subvention	



Prévisions des investissements 2002

Budget général

Aménagement de trois logements dans le presbytère.

Un logement de 90 m² donnant sur la cour

Un logement de 53 m² donnant sur la place de la Mairie

Un logement de 46 m² situé au dessus du local de la Sacristie

Une demande de subvention a été présentée auprès du Conseil Général de la Loire.

Mise en valeur du centre-bourg.

Aménagement de la place de la Mairie avec réfection de la façade du presbytère.

Création d'un accès au terrain acheté à la S.C.I.

Aménagement d'espaces fleuris.

Création d'un sas d'entrée à la Mairie avec abribus.

Une demande de subvention sera présentée au Conseil Général de la Loire ainsi qu'auprès du Contrat Global de Développement du Pays Annonéen.

Voirie communale

Recensement des voies communales les plus dégradées afin d'établir un programme de travaux selon l'urgence.

Budget Eau et Assainissement.

Projet d'extension du réseau d'eau potable (aux hameaux de l'Eclot, L'Arrivée, Girodet, Martinol, Le Roure).

Après de multiples contacts avec les services de l'Etat, ceux-ci ne pouvant nous prêter leur concours, nous nous sommes donc adressés à des cabinets d'Etude privés.

Nous attendons leur réponse et dès que nous serons en possession des devis, nous présenterons notre demande de subvention auprès du Conseil Général de la Loire.

Qualité des eaux d'alimentation Année 2000

COLOMBIER



Chaque année, l'eau que vous buvez fait l'objet de contrôles sanitaires effectués par la D.D.A.S.S. En 2000, 3 prélèvements ont donné lieu à 27 mesures sur de nombreux paramètres. Les résultats de ces analyses ont été comparés aux normes de qualité.

De la source...

Vous êtes alimentés en eau à partir des sources de Vernolon et de la Rochette situées sur votre commune.

La gestion de la production et de la distribution de l'eau est assurée par la commune.

...à la consommation



Bactériologie

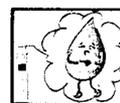
100 % des résultats d'analyses sont conformes aux valeurs réglementaires



Nitrates

100% des résultats d'analyses sont conformes à la valeur réglementaire de 50 mg/l.

Teneur maximale : 2 mg/l



Pesticides

Absence d'analyses. La recherche de pesticides dans les eaux est réalisée dès lors que le débit prélevé est supérieur à 100m³/jour ou que l'environnement le justifie.



Dureté

Avec une teneur moyenne de 1° F, l'eau est très douce, agressive.

PH

1 valeur non conforme à la norme de 6,5 parmi 3 analyses.

Valeur minimale : 6,3



Fluor

Les résultats sont conformes à la valeur réglementaire de 1,5 mg/l.

La teneur moyenne de 0,1 mg/l indique une eau peu fluorée.



Autres paramètres

Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires.

Pour votre santé

L'eau distribuée au cours de l'année 2000, présente une bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques analysés, à l'exception du pH. Le caractère agressif de l'eau distribuée peut provoquer la corrosion des canalisations et la dissolution de métaux tel que le plomb, élément nocif pour la santé.



MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

D.D.A.S.S de la Loire
Service Santé-Environnement
4, rue des Trois Meules- BP 219
42013 ST-ETIENNE Cedex 2

Suite
au verso...





L'eau en liberté surveillée

- ▶ Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est confié au service santé-environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.
- ▶ Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- ▶ Le nombre d'analyses effectué dépend du nombre d'habitants desservis.
- ▶ Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune. Vous avez également la possibilité d'y consulter le rapport annuel établi par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Pour mieux comprendre



- ▶ La **Qualité Bactériologique** est évaluée par la recherche de bactéries dont la présence laisse suspecter une contamination qui peut se produire à la ressource ou au cours du transport. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau, un manque d'entretien des installations ou une absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.
- ▶ Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une présence excessive de **Nitrates** dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre est indispensable à la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.
- ▶ Certains **Pesticides** à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire a été fixée à un niveau inférieur au seuil de toxicité connu.
- ▶ Le **Fluor** est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté par des sels, du dentifrice spécifique ou encore des comprimés pour une prévention optimale de la carie dentaire.
- ▶ L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Toutefois, sa qualité peut être dégradée au cours de son transport par les branchements ou les canalisations en **Plomb** dans des immeubles anciens. Le remplacement de toute conduite en plomb est souhaitable à terme. Dans l'attente de leur changement, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet.



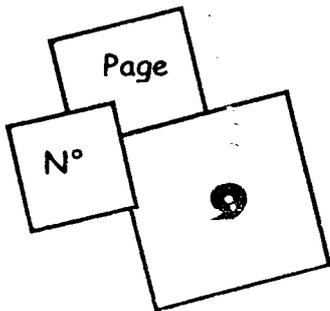
Des gestes simples

- ▶ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- ▶ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 24h et dans un récipient fermé.
- ▶ Réservez les traitements complémentaires, tels adoucisseurs, "purificateurs" au seul réseau d'eaux chaudes sanitaires. Ils sont en effet sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.

“

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau peut être reproduite sans suppression ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

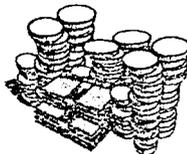
”



On en parle

Information de la Gendarmerie Nationale

La mise en place de l'Euro va entraîner des mouvements importants d'argent liquide pour chacun d'entre nous. La crédulité, la naïveté et notre bonne foi pourront être exploitées ou surprises par des escrocs spécialistes du vol par ruse ou de l'abus de faiblesse plus particulièrement chez les personnes rendues vulnérables par leur âge ou leur isolement.



CE QU'IL FAUT SAVOIR CE QU'IL FAUT FAIRE

.....

.....

↳ A partir du 15/12/2001 et seulement à partir de cette date, une pochette de 40 pièces en Euro pourra être acquise dans les agences bancaires et les bureaux de poste. Aucun autre organisme ou particulier n'est habilité à procéder à cette opération. En conséquence, refusez toute autre transaction.

↳ Refusez toute proposition à votre domicile, par téléphone ou dans la rue. Vos seuls interlocuteurs sont le directeur de votre agence bancaire ou votre receveur de la Poste locale.

↳ Le délai d'échange entre la nouvelle et l'ancienne monnaie est suffisant.

↳ Ne gardez pas de sommes importantes à votre domicile.

 01/01/2002 / 30/06/2002 :
échange des francs dans les banques et à la poste.



 01/01/2002 / 31/12/2004 (3 ans) :
échange possible des pièces à la Banque de France et au Trésor Public.

 01/01/2002 / 31/12/2011 :
échange possible des billets à la Banque de France ou au Trésor Public.

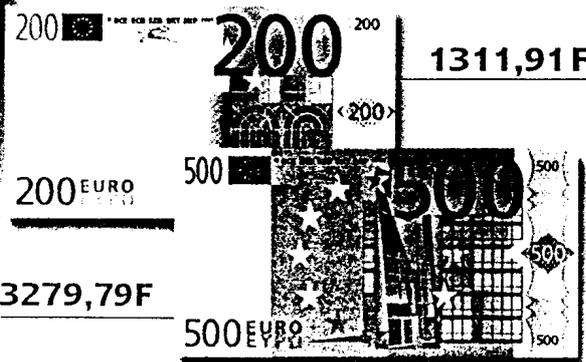
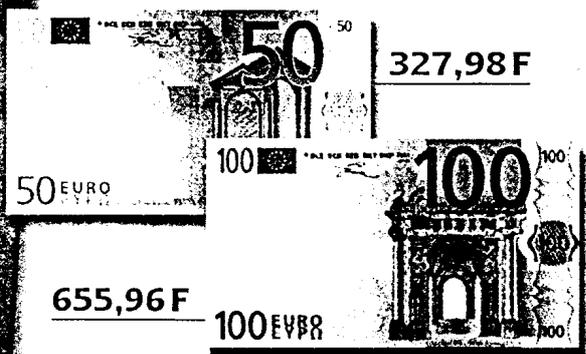
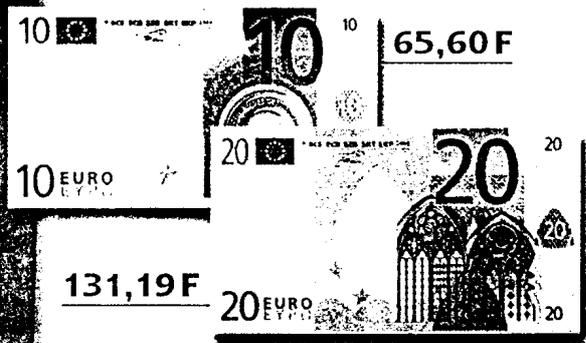
↳ 1 euro = 6,55957 francs et aucun autre taux ne peut être appliqué.

↳ Ne vous confiez qu'aux personnes dignes de la plus grande confiance.

↳ Faites vous accompagner lors de vos échanges de monnaie à la banque ou à la poste par un familier.

↳ Enfin AIDEZ NOUS !!

Des lors que vous avez été contacté à votre domicile ou dans la rue par un inconnu vous proposant une opération visant à échanger vos francs contre des euros : relevez le numéro d'immatriculation du véhicule si vous en avez connaissance, **faites le 17** et renseignez la gendarmerie sur le signalement de cet individu.



1 € = 6,55957 F. Les valeurs sont arrondies selon les règles en vigueur.

l'EURO.
NOTRE monnaie



0,33 F



0,13 F



0,07 F



0,66 F



1,31 F



3,28 F



6,56 F

13,12 F



32,80 F

La coopérative scolaire de l'école "source du Pilat"

Comme chaque année, les élèves sont allés à la mairie élire les membres de la coopérative scolaire.

Les candidats ont présenté leur programme en l'enregistrant sur cassette : achat de cordes à sauter, achat de ballons, achat de jeux de société...

A l'issue du vote, 3 CM ont été élus, 3 CE2, 1 CE1, 1 CP et 1 GS.

Ils se sont réunis pour élire leur bureau :

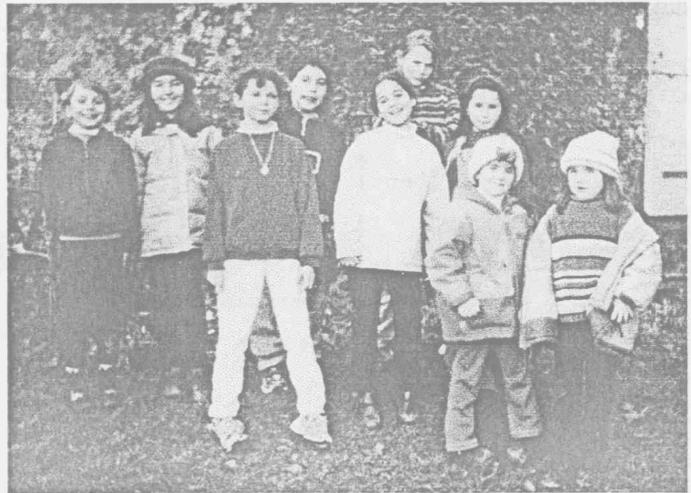
Président : Loïc Bacher

Vice-président : Emma Oriol

Secrétaires : Maëva et Amandine Chavas

Trésorières : Jade Magnolon et Blandine Desseux

Membres : Lisa Deffousse, Mylène Junique et Léa Jamet



Nos actions :

- En début d'année, nous avons participé à la collecte de fournitures scolaires, jouets... pour les enfants de la Marsa.
- Pour Noël, nous vendons des pochettes de cartes de vœux pour financer une journée détente (cadeau de Noël).

Nous vendons aussi du papier cadeau au profit de l'UNICEF pour les enfants qui n'ont pas la vie facile.

Merci à toutes les personnes qui nous soutiennent dans nos activités. Meilleurs vœux à toutes les familles pour la nouvelle année.



Composition du bureau :

Vallot Jean-Paul
 Degraix Maurice
 Blachon Christine
 Jamet Mireille
 Mejean Elisabeth
 Courbon Raphaël
 Gache André



L'OGEC profite de ce bulletin pour vous faire part d'un projet qui va permettre et améliorer les conditions de travail des enfants et de l'équipe éducative de notre école.

En effet, lors de la visite concernant la sécurité par le centre de secours et d'incendie, celui-ci a constaté que la classe de CE – CM était trop petite. Sa surface ne permet pas d'accueillir plus de 19 personnes ; or, étant donné l'effectif des maternelles et CP, ce chiffre devrait être dépassé dans les années à venir.

La création d'une nouvelle salle de classe devient donc une nécessité. Plusieurs projets ont été étudiés ; en raison du coût, il a finalement été décidé de créer cette salle dans la salle de réfectoire et la buvette sera alors aménagée en salle de restauration.

L'étude de ce projet a été confiée à un architecte et, à ce jour, le projet suit son cours.

A noter que l'école va passer sous contrat et association.

Nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes au 1er janvier 2002

Pour les résidents de la commune :

Buvette :	31 Euros
Salle des fêtes :	92 Euros
Salle + buvette :	122 Euros
Buvette avec location régulière :	16 Euros

Pour les non-résidents :

Buvette :	46 Euros
Salle des fêtes :	122 Euros

A cela s'ajoute dans les deux cas :

Une option pour le chauffage :	16 Euros
Caution :	153 Euros

Arrêt de fonctionnement du gîte d'étape.

Toute l'équipe de l'OGEC vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

A.P.E.L.

Nous remercions tous les parents d'élèves qui donnent de leur temps, depuis des années, ainsi que tous les nouveaux qui souhaitent s'investir. L'organisation des manifestations tout au long de l'année demande la mobilisation de tous.

Suite à l'assemblée générale du 13 novembre 2001, l'A.P.E.L. compte parmi ses membres :

ORIOU Rolande
MARTEL Myriam
LOPEZ Annick
DIONISIO Pascale
MARTEL Serge
DEGRAIX Gérard
BACHER Christian

La composition du bureau se fera lors d'une réunion prochaine.

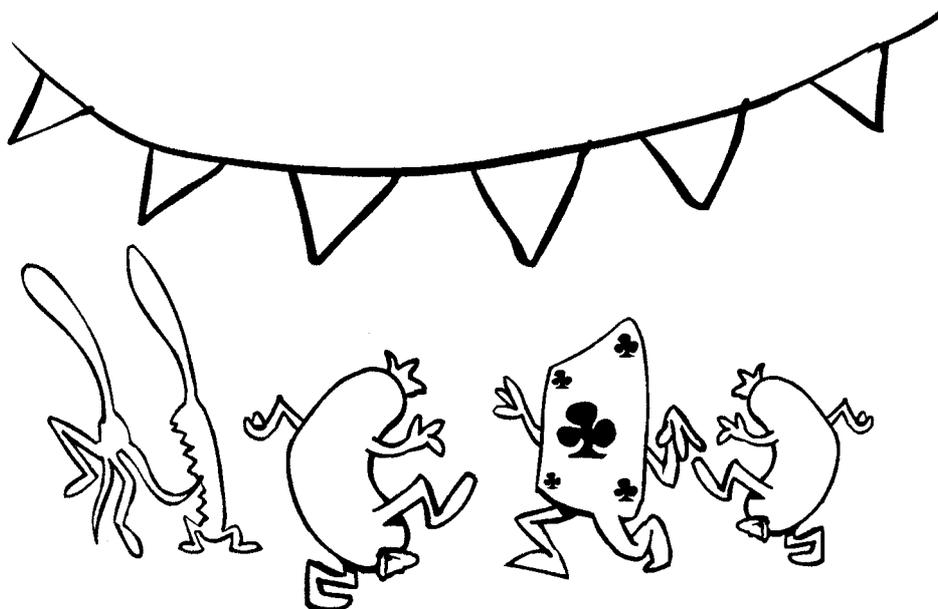
Cette année encore, nous comptons sur la disponibilité des parents d'élèves pour toutes les fêtes ainsi que sur les habitants de Colombier pour la mise en place de la kermesse qui se déroulera comme toujours le premier dimanche d'août.

Calendrier des fêtes à venir pour l'ANNEE 2001-2002 :

10 février 2002 : concours de belote
6 avril 2002 : choucroute
4 août 2002 : kermesse
5 octobre 2002 : soupe aux choux ou couscous

Le conseil d'administration de l'A.P.E.L. vous souhaite de très heureuses fêtes de fin d'année et vous présente ses vœux pour l'année 2002.

Conseil d'administration de l'A.P.E.L.



Informations autour du "clocher" de Colombier

Depuis la fondation des nouvelles paroisses dans le diocèse, notre canton n'en forme qu'une : la Paroisse Saint Régis d'Argental. Elle est constituée de deux relais dont le relais Saint Jean comprenant les clochers de Graix, Colombier et Saint-Julien.

Peu à peu, chacun essaie de se mettre en route pour s'ajuster avec d'autres et élargir son regard. Il nous faut du temps mais quand le cœur et la volonté y sont, que craindrions-nous ? Le relais permet de garder le dynamisme propre à chaque communauté et de ne pas tomber dans le centralisme. A nous d'investir, chacun à notre mesure, pour "inventer" notre avenir. Il s'agit d'aller de l'avant, alors osons regarder ce qui "bouge".



Vous devez savoir qu'une pièce a été renouvelée en début d'année à la sacristie. Elle est utilisée pour la catéchèse, les préparations de messes, de funérailles, pour les réunions de comité de clocher... Vous êtes invités le samedi 12 janvier 2002, à partir de 11 heures, pour la visite des locaux de la sacristie puis remerciements et verre de l'amitié à la salle de la mairie à 11h30.

Je remercie toutes les personnes qui participent à la vie de notre communauté chrétienne de Colombier et à celle de la Paroisse.

Soyez les bienvenus le 12/01/2002.

S. Madeleine

Amicale pétanque de Colombier (date de création : 1984)

53 adhérents

Président : Georges Berne

Secrétaire : Philippe Oriol

Trésorier : Michel Cellard

Vice-Président : Bernard Sagnimorte

Adjoint : Georges Oriol

Adjoint : Michel Chavas

Concours de belote : 62 doublettes

Rencontre Colombier/Saint-Julien : victoire de Colombier 581 points à 559

Concours de pétanque (15 août) : 46 doublettes

Mechoui (14 juillet) en collaboration avec Mr Brunon

Soirée sardine (13 octobre)

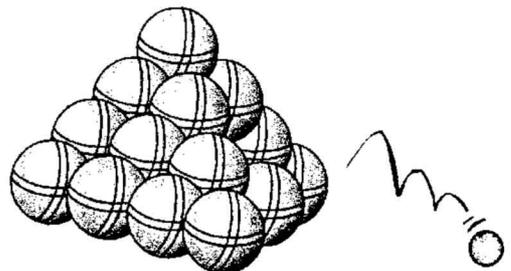
Matinée boudin (2 décembre)

Dates à retenir :

Belote : dimanche de Pâques

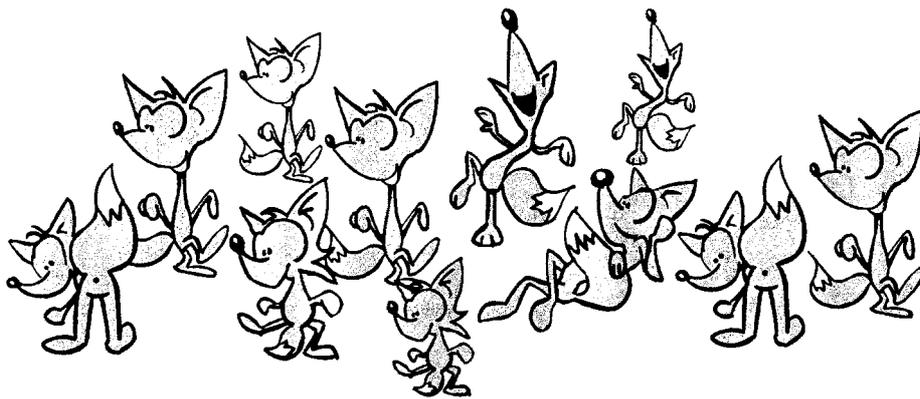
Pétanque : 15 août

Boudin : 1^{er} dimanche de décembre



Société de chasse de Colombier

Notre projet de cabane s'est concrétisé avec l'aide d'un bon nombre de chasseurs motivés. Nous avons d'ailleurs été récompensés par un résultat exceptionnel du Ball-Trapp du 26 et 27 août 2001. Nous en profitons pour remercier les propriétaires du terrain, Marie-Noëlle et Georges Berne d'avoir mis à notre disposition un site aussi exceptionnel.



La convivialité des chasseurs n'est plus à démontrer et, il convient de pendre la crémaillère de cette fameuse "cabane" à l'aide d'une soupe aux choux copieuse mijotée par le Père Vallot de Martinol et son épouse, spécialiste de la question...

Nous pouvons nous féliciter de la qualité de notre chasse compte tenu d'une bonne moyenne pour les prélèvements de tout gibier confondu :

- quota chevreuils : 33
- quota lièvres : 35 dont réalisation 33
- quota sangliers : 7 à ce jour où nous imprimons ces quelques lignes, bien que la saison soit loin d'être terminée.

Par contre, un souci majeur nous inquiète : c'est la prolifération du renard. L'an passé, nous en avons prélevé 25, alors que du 1^{er} janvier 2001 au 20 novembre, nous en sommes déjà à 31. C'est d'autant plus inquiétant que, depuis ces dernières années, 17 propriétaires de volailles ont contribué à nourrir ce prédateur dont un agriculteur qui a subi ces attaques a 5 reprises. Ce qui signifie que le gibier n'est malheureusement pas le seul à supporter ces assauts. Il est regrettable de constater que les éleveurs soient contraints de voir amputer le fruit de leur travail.

Les chasseurs vont donc mettre en place un programme de battues suffisant afin de faire le maximum pour enrayer cette véritable invasion, dans l'intérêt de tous.

Nous ne pouvons passer sous silence le départ de notre regretté "Petit Louis". Chacune de nos petites fêtes était égayée par ses chansons et sa grande gentillesse que nous n'oublierons jamais. Du fond du cœur, nous présentons à toute sa famille nos sincères condoléances.

Les chasseurs souhaitent à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2002.

Le Président.

P.S. : La société de chasse a effectué un don de 500 Frs à l'occasion du Téléthon 2001.

Club "Loisirs Amitiés"

A l'échéance de sa quatrième année d'existence, le club "Loisirs Amitiés Colombier Graix" est heureux, par l'intermédiaire du bulletin communal, de rendre compte de son activité.

En cette fin d'année 2001, le club compte 48 adhérents. Au cours de cette année, 6 personnes sont venues rejoindre notre groupe ; ils ont été accueillis avec joie. Par contre, nous avons eu la douleur de perdre 2 membres très actifs : Marie-Thérèse Béguet et Louis Oriol, ils ne laissent que des regrets.

Le club poursuit ses rencontres toutes les quinzaines soit à Graix, soit à Colombier. En plus des activités habituelles (belote, coinche, scrabble...) le jeu de tarot s'est ajouté dernièrement, avis aux amateurs.

Le 26 février, à l'occasion du carnaval, le club a accueilli les enfants de l'école. Les adultes ont apprécié les déguisements des enfants ainsi que les saynètes et chansons qu'ils ont exécutées. Après l'animation, place à la dégustation des bugnes préparées par les mamies, et des jus de fruits.

Le 4 mars, le concours de belote regroupait 68 doublettes et se déroulait dans une bonne ambiance.

Le 9 mai avait lieu l'assemblée générale de la fédération départementale des aînés ruraux de la Loire, notre club y a participé. Cette assemblée, qui est un temps fort, nous permet de nous rendre compte de la puissance que représente le mouvement national des aînés ruraux auprès des politiques, et permet certaines avancées intéressantes pour les personnes âgées (solitude, dépendance...).

Notre ami Michel Oriol, déjà membre du C.A. départemental a été élu président de la fédération départementale des aînés ruraux de la Loire, nous le félicitons sachant bien que ses responsabilités sont importantes et qu'il faut surtout beaucoup de disponibilité.

Le 11 juin, une sortie de l'après-midi permit à 42 personnes de découvrir le safari de Peaugres, avec goûter à la cafétéria du parc à pied. Un temps magnifique a permis de passer une agréable soirée.

Le 23 juin, un voyage publicitaire regroupant 40 personnes a permis, après un excellent repas, de découvrir le merveilleux parc de Touroparc, à Romanèche. Belle journée et bonne ambiance.

Le concours de pétanque, qui a eu lieu à Graix le 8 juillet, réunissait 38 doublettes qui se sont livrées un combat amical au cours de l'après-midi, sous un ciel plutôt gris.

Le 23 août, 24 adhérents participaient à la fête de l'amitié à Grezollles. Environ 400 personnes, adhérentes aux aînés ruraux de la Loire participaient à cette journée qui se voulait festive, mais les participants avaient aussi une pensée pour les plus démunis : des denrées non périssables étaient collectées pour la banque alimentaire, de même que des dons pour l'association des paysans du Fondwa à Haïti.

La triplète Michel, Nicole, Henri, qui avait été sélectionnée au concours départemental de pétanque, a participé les 3,4 et 5 septembre au concours national de pétanque des aînés ruraux à Rennes.

Malgré un classement dans le bas du tableau, ils ont vécu une belle expérience et sont revenus enchantés de leur séjour et de l'accueil reçu.

Début octobre, tous les adhérents se retrouvaient à l'auberge du col de l'Oeillon pour le repas annuel du club où notre amie Gaby, nous avait préparé un menu copieux et délicieux. Si dehors le temps était froid et gris, à l'intérieur, il y avait une bonne ambiance et la soirée se termina avec chants et danses.

Le 22 octobre, sur proposition du maire, un intervenant de la gendarmerie de Saint-Etienne est venu nous présenter une

information sur l'euro et nous indiquer les précautions à prendre pour éviter les arnaques. Environ 70 personnes, adhérents ou non au club, ont suivi avec attention ses explications et posé de nombreuses questions.

Deux jours après, le président et des administrateurs ont participé à la réunion des présidents de club des aînés ruraux de la Loire qui se tenait à Crémeaux. Au cours de cette réunion, chaque président de club présente les activités réalisées au cours de l'année. Les responsables du club lancent un appel à tous les retraités et préretraités afin qu'ils rejoignent notre groupe, ils seront les bienvenus.

Calendrier :

Concours de belote : dimanche 3 mars

Concours de pétanque : dimanche 7 juillet à Graix

Composition du conseil d'administration :

Président : Degraix Maurice

Vice-Président : Lantier Henri

Secrétaire : Giraudet Marie-Jeanne

Secrétaire-adjoint : Lantier Odette

Trésorier : Marsot Germaine

Trésorier-adjoint : Oriol Michel

Administrateurs : Auroy Lucie, Oriol Cécile, Jamet Marie.

Le Président et l'ensemble du bureau vous présentent leurs meilleurs vœux et une heureuse année pour 2002.



Société Civile Immobilière de Colombier

Activités de l'année 2001

Comme annoncée l'année dernière, la construction d'un garage pour deux voitures a commencé fin 2000 pour se terminer en avril 2001. Celui-ci a immédiatement été donné en location.

Les travaux d'abattage et d'évacuation des arbres renversés par la tempête de décembre 1999 sont poursuivis et terminés en août. Au total, 146,3 mètres cube de bois ont été récupérés, en quasi totalité des sapins. Tout a été vendu et payé par l'acheteur. Cette opération imposée par les événements atmosphériques laisse un bénéfice de 13 129,89 Frs, certes modeste mais non négligeable et nous sommes heureux d'avoir pu tout négocier. Il faut maintenant procéder au nettoyage de la zone endommagée. La surface en cause étant inférieure à un hectare (et il n'y a pas de parcelles mitoyennes concernées), ces travaux ne sont pas subventionnables. Nous espérons aussi qu'il n'y aura pas de frais de plantation, les jeunes sapins y poussant naturellement.

En début d'année, la porte d'entrée du bâtiment école a été remplacée par une porte neuve avec vitrage. L'ancienne porte, bien qu'en bon état, n'avait pas de cadre bois et fermait sur un encadrement pierre laissant subsister des passages d'air importants donc de froid. La pose a été faite par des bénévoles à qui nous adressons nos chaleureux remerciements.

Quant à la situation financière de la société, bien que ce texte soit rédigé fin novembre, il est possible de prévoir que l'année se terminera avec un désendettement d'environ 30 000 Frs, ce qui ramènera sa dette à 160 000 Frs. En examinant ce qui s'est passé les années précédentes, il faut environ cinq ans pour s'en affranchir. Il est vivement souhaitable d'améliorer cette situation. Nous pouvons espérer que les prix de vente du bois retrouveront prochainement un niveau normal, il y a déjà quelques frémissements dans ce sens. Il sera alors possible de faire une coupe de bois dans de bonnes conditions.

Tous les membres de la société vous souhaitent de très heureuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2002.



A D M R

L'association du service à domicile

Créée en 1945, l'A D M R est le premier réseau associatif français de service à domicile. Présente dans 88 départements et 34 438 communes, elle regroupe 100 000 bénévoles, 52 000 salariés au sein de 2 919 associations locales.

Sur le département de la Loire, la première association voit le jour en 1945 à Saint-Galmier et la fédération est créée en 1949. Les services de l'A D M R sont gérés par 600 bénévoles, responsables de 55 associations locales qui emploient directement ou pour le compte de particuliers employeurs plus de 1 460 personnes soit 322 équivalents temps plein.

La mission première de l'A D M R est de créer, de mettre en place et de gérer des services d'aide et de soins à domicile destinés à tous publics, de la petite enfance aux personnes âgées, des malades aux handicapés, des familles aux personnes en situation d'exclusion, de personnes isolées en zone de montagne à celles qui sont intégrées dans un tissu péri-urbain.

L' A D M R se charge de recruter le personnel, de trouver le meilleur mode de financement, d'effectuer toutes les démarches et s'occupe de toutes les formalités administratives.

L' A D M R propose divers services de proximité adaptés aux besoins de chacun :

L'aide aux familles lors de difficultés passagères ou de longue durée par des interventions visant à procurer une aide appropriée à chaque situation (maladie, hospitalisation, décès d'un membre de la famille, grossesse, naissance, difficultés sociales...). Cette aide permet ainsi de maintenir la famille dans son milieu habituel de vie, de préserver l'équilibre de la cellule familiale, d'éviter la dégradation des situations, favoriser le retour à l'autonomie de la famille. L'aide financière des caisses est possible et variable en fonction du quotient familial.

L'aide aux personnes âgées, pour leur permettre de réaliser leur souhait et rester le plus longtemps possible chez elles. Une aide matérielle est apportée sous forme de service ménager, courses, repas, entretien du linge... mais aussi, une présence et un soutien moral.

Suivant les revenus, les caisses de retraite viennent en aide à leurs adhérents par le biais d'une participation financière.

Il existe plusieurs possibilités de prise en charge :

Service prestataire, les personnes aidées sont prises en charge par leur caisse de retraite principale (CRAM, MSA, ORGA, AVA, AIDE SOCIALE...).

Service mandataire, si les revenus dépassent le plafond des caisses de retraite, le particulier devient employeur par le biais de l'association qui assurera toute la partie administrative (exemple : dossiers, déclaration URSSAF, et salaire).

Domicile service, pour en bénéficier, il faut avoir moins de 70 ans et ne pas avoir d'enfants en dessous de 3 ans.

La garde à domicile, à l'occasion d'un retour d'hospitalisation ou plus généralement pour éviter un placement en institution, la garde à domicile de nuit ou en journée s'avère une alternative. L' A D M R s'appuie sur le dispositif des emplois

familiaux pour proposer la présence d'une tierce personne.

Le service de télé-assistance, qui relie les bénéficiaires 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à des hôtesse téléphoniques. Ces personnes sont à votre écoute et peuvent appeler quelqu'un pour vous secourir en cas de difficultés (voisins, famille, médecin, pompiers...).

L' A D M R en chiffres

Communes desservies : Saint-Julien Molin-Molette, Graix et Colombier	3
Population desservie :	1383
Familles aidées :	62
Heures d'intervention :	5809
Moyenne heure d'intervention/famille et personnes âgées	94
Equivalent temps plein	7

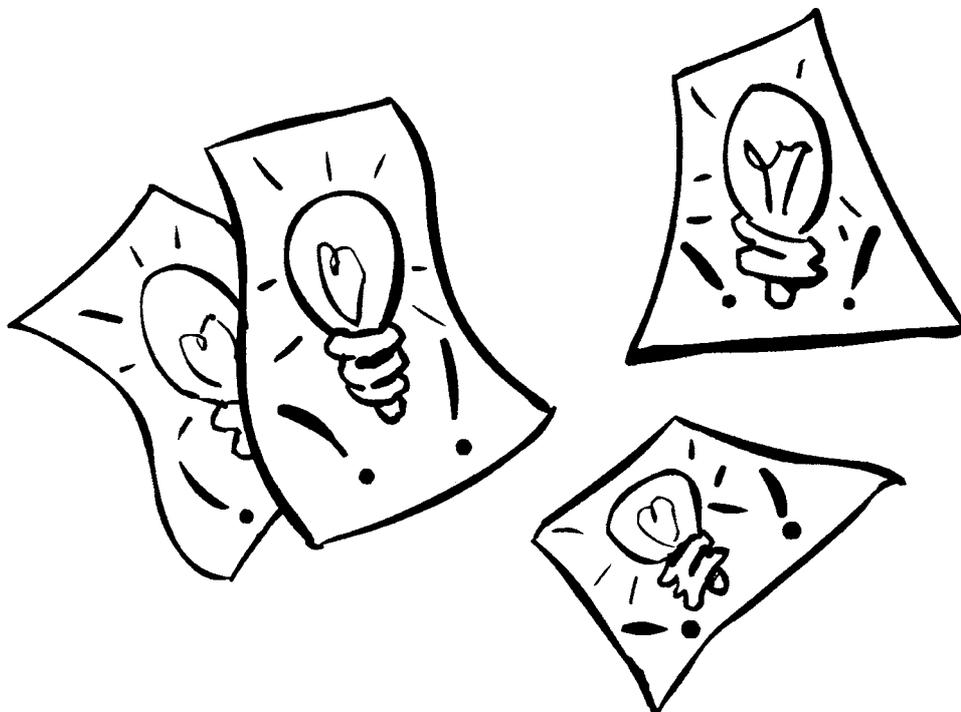
Mais actuellement, 7 aides-ménagères sont à temps plein et 1 pour domicile service.

Le 27 octobre 2001, l'A D M R de Saint-Julien organisait sa soirée paëlla animée par l'école de musique CECCATINI et ses jeunes et talentueux élèves : succès, joyeuse ambiance, paëlla appréciée par tous et cuisinée avec talent par Jimmy. Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à notre invitation. C'est un encouragement pour la poursuite de notre engagement.

L' A D M R est forcément proche de chez vous pour vous apporter le service de qualité que vous attendez.

Pour toute information, contacter l'A D M R de Saint-Julien Molin-Molette, Mme Desseux 04.77.51.56.66 ou Mme Vanel Dominique.

Le conseil municipal est à l'écoute de tous les habitants qui souhaiteraient faire part de leurs suggestions permettant d'améliorer les conditions de vie sur notre commune.



A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie de Colombier

NOM :

Prénom :

Adresse :

Suggestions :